



Dégâts pompiers fausse alerte

Par slkparis2023

Bonjour,

Lorsque j'ai été en vacances la semaine dernière, mon alarme incendie a sonné et les voisins ont appelé les pompiers, qui ont brisé la vitre d'une fenêtre afin de pouvoir rentrer dans l'appartement. Il n'y avait pas de feu : l'alarme a dû sonner par erreur (peut-être est-elle trop sensible).

Or, mon assurance habitation (la Macif) prétend ne pas avoir à rembourser la réparation de la vitre car il s'agissait selon eux d'une fausse alerte.

Sont-ils en droit de refuser de rembourser cette réparation ? Il s'agit de 800? donc je suis bien embêtée...

Merci d'avance pour votre aide !

Par ESP

Bonjour

La seule responsabilité éventuellement invocable serait celle du fabricant de l'alarme !...À déterminer de manière incontestable, donc intervention coûteuse d'un expert désigné par un tribunal.

De mon point de vue, a enregistrer au perte pour vous.